LISTE RÉCAPITULATIVE Séance du 11 mars 2024

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
11/03/2024	DE_2024_001	tarif péri et extrascolaire	
11/03/2024	DE_2024_002	Coupon à 10 €uros	
11/03/2024	DE_2024_003	Délégation pour l'acceptation d'admission en non valeur	
11/03/2024	DE_2024_004	Tableau des effectifs 2023 - suppression de postes	
11/03/2024	DE_2024_005	AUTORISATION de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024	
11/03/2024	DE_2024_006	AMENDES DE POLICE - Aménagement Parking Mam Rue Saint Martin	

REPUBLIQUE FRANCAISE

LETOILE - COMMUNE

Séance du lundi 11 mars 2024

Délibération N° DE_2024_001

NOMBRE DE MEMBRES						
En exercice	Présents Votants					
15	15 11 12					
Dat	Date de la convocation : 06/03/2024					
Pour	Pour Contre Abstention					
12	12 0 0					
Résultat du vote : adoptée						

Le onze mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

<u>Présents</u>: Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

<u>Représentés</u> : Madame LEFEVRE Joëlle représentée par Monsieur DELPLANQUE Nicolas

Excusés: Monsieur DREANO Frédérique

Absents: Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame CAPRON Marie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : tarif péri et extrascolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CAPRON Marie, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires. Celle-ci présente les tarifs du périscolaire et de l'Extrascolaire (le centre aéré) et leur tarification. Cette tarification doit être faite en fonction du quotient familial et établi avec 3 tarifs différents.

Tarif du Périscolaire du matin et du soir :

Actuellement le tarif est de 1 € l'heure :

Selon le quotient familial :

before equotient familiai.		
Inférieur ou égal à 554	Entre 555 et 888 inclus	Supérieur ou égal à 889
1	1,2	1,5

Tarif de l'extrascolaire:

Proposition inchangée par rapport aux anciens tarifs soit la semaine :

Selon le quotient familial:

Inférieur ou égal à 554	Entre 555 et 888 inclus	Supérieur ou égal à 889	
18	24	30	

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs mentionnés ci-dessous.

Fait et délibéré le : 11 mars 2024

Pour extrait conforme : Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

PREFECTURE DE LA SOMME Date de reception de l'AR: 13/03/2024 080-218002830-DE_2024_002-DE

République Française Département : SOMME Arrondissement : Amiens

REPUBLIQUE FRANCAISE

LETOILE - COMMUNE

Séance du lundi 11 mars 2024

Délibération N° DE_2024_002

NOMBRE DE MEMBRES					
En Présents Votants					
15	15 11 12				
Dat	Date de la convocation : 06/03/2024				
Pour	Pour Contre Abstention				
11 0 1					
Résul	Résultat du vote : adoptée				

Le onze mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

<u>Présents</u>: Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

<u>Représentés</u> : Madame LEFEVRE Joëlle représentée par Monsieur DELPLANQUE Nicolas

Excusés: Monsieur DREANO Frédérique

Absents: Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame CAPRON Marie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Coupon à 10 €uros

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'annulation des voeux du maire au mois de décembre et le remplacement par un coupon de 10 €uros par foyer. Il souligne que l'opération s'est parfaitement déroulée. Il a été proposé sur le paiement d'un coupon auprès des commerçants de la commune.

Après discussion, le conseil municipal, accepte de régler les coupons de 10 €uros par foyer auprès des commerçants de la commune sur présentation de facture et des bons.

Fait et délibéré le : 11 mars 2024 Pour extrait conforme : Président de séance Monsieur TIRMARCHE Ghislain

REPUBLIQUE FRANCAISE

LETOILE - COMMUNE

Séance du lundi 11 mars 2024

Délibération N° DE_2024_003

NOMBRE DE MEMBRES						
En exercice	Présents Votants					
15	15 11 12					
Dat	Date de la convocation : 06/03/2024					
Pour	Pour Contre Abstention					
12 0 0						
Résultat du vote : adoptée						

Le onze mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

<u>Présents</u>: Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Représentés : Madame LEFEVRE Joëlle représentée par Monsieur DELPLANOUE Nicolas

Excusés: Monsieur DREANO Frédérique

Absents: Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame CAPRON Marie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délégation pour l'acceptation d'admission en non valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande du Trésorier de Doullens et afin de fluidifier la mise en oeuvre des admissions en non valeur, l'article 173 de la loi n°2022-2017 du 21 février 2022 permet aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs. Le décret N°2023-523 du 29 juin 2023 fixe les seuils de délégation à respecter.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de transférer à M. Le Maire la délégation pour l'acceptation d'admission en non-valeur des créances irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 €.

Fait et délibéré le : 11 mars 2024

Pour extrait conforme : Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

REPUBLIQUE FRANCAISE

LETOILE - COMMUNE

Séance du lundi 11 mars 2024

Délibération N° DE_2024_004

NOMBRE DE MEMBRES					
En exercice	Présents Votants				
15	15 11 12				
Date de la convocation : 06/03/2024					
Pour	Pour Contre Abstention				
12 0 0					
Résultat du vote : adoptée					

Le onze mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

<u>Présents</u>: Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Représentés : Madame LEFEVRE Joëlle représentée par Monsieur DELPLANQUE Nicolas

Excusés: Monsieur DREANO Frédérique

Absents: Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame CAPRON Marie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tableau des effectifs 2023 - suppression de postes

M. le Maire présente le tableau des effectifs au 31 Décembre 2023 :

GRADE	Nombre de poste	Pourvus	Non Pourvus	Temps complet	Temps no	on complet
Adjoint Technique Territorial	5	4	1	2	3	2:20h00 1:24h30
Adjoint Administratif Territorial 2 ^{ème} classe	2	1	1	2	0	
Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles – ATSEM 1ère classe	1	1	0	0	1	1:29h30
Adjoint Administratif	2	2	0	2	0	
Totaux	10	8	2	6	4	

M. le Maire propose de supprimer :

Adjoint Administratif Territorial 2 ^{ème} classe	2	1 mutation et 1 départ en retraite	2		
--	---	---------------------------------------	---	--	--

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau des effectifs et la suppression des 2 postes comme mentionné ci-dessus.

Fait et délibéré le : 11 mars 2024

Pour extrait conforme : Président de séance

Monsieur TIRMARCH

REPUBLIQUE FRANCAISE

LETOILE - COMMUNE

Séance du lundi 11 mars 2024

Délibération N° DE_2024_005

NOMBRE DE MEMBRES						
En exercice	Présents Votante					
15	15 11 12					
Date de la convocation : 06/03/2024						
Pour	Pour Contre Abstention					
11 1 0						
Résultat du vote : adoptée						

Le onze mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

<u>Présents</u>: Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Représentés : Madame LEFEVRE Joëlle représentée par Monsieur DELPLANQUE Nicolas

Excusés: Monsieur DREANO Frédérique

Absents: Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame CAPRON Marie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AUTORISATION de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'en application de l'article L.1612-1 du C.G.C.T le Maire est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant, et avant le vote du budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Crédits inscrits au Budget primitif 2023 : 2.078.001,56 €

Détermination du montant : 519.500,39 €

Les dépenses d'investissement seront inscrites dans les comptes suivants

Chapitre 20		
	20415	Groupements de collectivités, EPL et collectivités à statut particulier
Chapitre 21		•
	203	Frais d'étude
4	212	Agencements et aménagements de terrains
	2151	Réseaux de voirie
	2152	Installation de voirie
	21531	Réseaux d'adduction d'eau
	21532	Réseaux d'assainissement
	21538	Autres Réseaux
	2183	Matériel informatique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, se prononce par 11 voix POUR, 1 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION en faveur de l'engagement, de la liquidation ou de mandater au hauteur du quart des crédits ouverts sur 2023 soit : 519.500,39 € dans les articles de dépenses d'investissement mentionnés ci-dessous.

Fait et délibéré le : 11 mars 2024

Pour extrait conforme : Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislai

L ETOILE - COMMUNE

Séance du lundi 11 mars 2024

Délibération N° DE 2024 006

NOMBRE DE MEMBRES					
En exercice	Présents Votants				
15	15 11 12				
Date de la convocation : 06/03/2024					
Pour	Pour Contre Abstention				
12 0 0					
Résultat du vote : adoptée					

Le onze mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

<u>Présents</u>: Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

<u>Représentés</u> : Madame LEFEVRE Joëlle représentée par Monsieur DELPLANQUE Nicolas

Excusés: Monsieur DREANO Frédérique

Absents: Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame CAPRON Marie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AMENDES DE POLICE - Aménagement Parking Mam Rue Saint Martin

Dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière, le Conseil départemental de la Somme participe au financement de projets pour la sécurité de la circulation routière.

M. Le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre de la sécurisation du parking de l'Ecole, des abords du City'stade avec aménagement PMR. Il soumet la demande ci-après :

	Н.Т	TTC	30 % sollicitées	A la charge de la Commune
Parking, et PMR	65.279,55	78.335,46	19.583,87	58.751,59

Après discussion et à l'Unanimité, le Conseil Municipal valide la demande de subvention "Amende de Police" pour ce dossier.

Fait et délibéré le : 11 mars 2024

Pour extrait conforme:

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain